



Modification de la résidence habituelle d'un enfant

Par **MORETTE**, le **07/08/2014** à **11:31**

Le 23 juin dernier le JAF a rendu son ordonnance de non conciliation qui organise la résidence habituelle de nos enfants. Celle de 17 ans a fait le choix de vivre auprès de son père et la JAF a acté ce choix.

Aujourd'hui elle se ravise et veut vivre avec moi et sa jeune soeur. Elle a formulé sa demande par écrit à son père, j'ai accepté par écrit de l'accueillir à mon domicile. Mais son père refuse de nous donner son accord et veut une décision du JAF. Sans ça il l'a gardera chez lui soit à 500 km de chez moi.

En l'absence pour vacances de mon avocat, comment puis-je saisir la JAF pour officialiser la demande de ma fille qui veut faire sa rentrée scolaire dans son ancien lycée le 3 septembre prochain.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma demande.

Salutations